

# BUREAU

**Séance du 17 mai 2024**

**Délibération BU\_20240517\_006**

**Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de la Haute-Vienne**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**0 membre(s) étant absent(s)**

## **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19 du 20 décembre 2018 portant approbation de la révision du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de la Haute-Vienne ci-annexé ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** La convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et de la Haute-Vienne, ci-annexée, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

**Marc FLEURET**